

Les pratiques sportives auto-organisées à Saint-Étienne

La difficile structuration d'une politique d'aménagement sportif

Stéphane Merle

Au-delà des multiples modes sportives, nationales ou localisées, la tendance globale depuis une vingtaine d'années en France est au développement des pratiques de sports-loisirs, souvent libres, plus ou moins *fun*, en rupture avec la culture sportive classique (Loret, 2004). Au départ dans les années 1980, elles se limitent dans les espaces urbains au jogging et à quelques sports collectifs dans les parcs urbains et parfois les parcs sportifs comme à Saint-Étienne. Puis se développent, à partir des grandes villes, d'un côté des pratiques de glisse urbaine (skate, roller, BMX...), investissant l'espace public de manière souvent conflictuelle (pour le roller surtout), d'un autre côté des pratiques libres dites de pied d'immeuble comme le football (Travert, 2003) ou le basket, toutes deux très prisées des jeunes en ville. Nombreuses sont les études à avoir déjà saisi l'ampleur et le rôle socialisant de ces pratiques dites auto-organisées hors des clubs et des structures fédérales, notamment dans les quartiers en difficulté : nous ne reprendrons pas ici cette vision utilitariste du sport (au service d'une socialisation des jeunes), préférant nous centrer sur la dynamique des cultures sportives en partant des travaux de géographie de Jean-Pierre Augustin sur la territorialisation des pratiques sportives.

Grâce à une série d'entretiens auprès des acteurs institutionnels et associatifs du monde du sport (élus, techniciens, responsables de clubs)¹ et à une observation ethnographique dans quelques lieux privilégiés de ces pratiques urbaines, il s'agira de voir comment s'exprime à Saint-Étienne un rejet local de ces tendances, selon deux manières et deux types d'acteurs : d'un côté la structuration locale de ces pratiques auto-organisées, d'un autre côté la politique sportive municipale d'accompagnement de ces pratiques.

En nous démarquant des analyses opposant les cultures sportives analogiques et digitales (Loret, 2004), nous allons analyser les ressorts de ce rejet tout en le nuancant quant à la diversité des cultures sportives, notamment lorsque la représentation des acteurs publics évolue depuis la perception d'une simple mode sportive jusqu'à l'ancrage dans une identité sportive locale renouvelée. Si l'étude des processus socio-sportifs globaux est incontournable (avec l'importation progressive et différenciée de pratiques libres et ludo-sportives en région stéphanoise), elle doit être doublée d'une analyse de pratique approfondie, celle du roller, sport emblématique sur un plan national, qui permet surtout de saisir tout un jeu d'acteurs sur un plan local. Il s'agit également de ré-interroger la rupture des cultures sportives quant aux perspectives d'ancrage des pratiques sur un moyen terme, au-delà des effets de mode.

La diffusion nationale des pratiques libres et ludo-sportives dans les villes françaises

Nombreux sont les chercheurs à avoir analysé de manière globale la montée en puissance de pratiques autour de la valeur de l'hédonisme, essentielle dans la société post-moderne, liée à un individualisme de masse et une frénésie de loisirs (Lipovetsky, 1983). Sur un plan sociologique, C. Pociello analyse l'hybridation culturelle qui touche les pratiques sportives (Pociello, 1999), selon quatre tendances lourdes (massification, féminisation, recherche d'organisations à faible contrainte, cycles de vie sportive plus longs) et cinq faits porteurs d'avenir (individualisation, délocalisation-écologisation, hybridation d'activités, technologisation et mise en forme aven-

1. Menés dans le cadre d'une thèse de doctorat de géographie sociale sur les politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise, et non pas spécifiquement sur ce type de pratique.

turière). Ces mécanismes d'hybridation, souvent poussés par des logiques marchandes, sont très importants pour les sports-loisirs ou ludo-sports, en grande majorité auto-organisés, dont les modes de classement sont divers. Plusieurs chercheurs en STAPS les ont classées comme O. Bessy : pratiques de vertige et de contrôle (glisse urbaine comme skate, roller et BMX ; glisse naturelle et voile, escalade, VTT), pratiques de forme (jogging, marche, gymnastique, natation, randonnée, vélo), pratiques d'opposition collective (basket, football loisirs), sports de raquette (tennis, badminton), associés donc à divers lieux (piscines, parc urbains, skate parcs)². P. Chazaud a plus particulièrement travaillé sur les systèmes d'intégration urbaine des pratiques ludo-sportives dans le tissu urbain : depuis le détournement des espaces collectifs pour développement des pratiques sauvages (roller, basket de rue) jusqu'à l'utilisation d'espaces verts et bordures de fleuves pour l'oxygénation (jogging, promenade et parcours de santé) en passant par l'utilisation de l'appareil comme moyen de transport en ville (roller, vélo)³.

C'est le professeur en management A. Loret qui défend le plus cette idée de rupture de pratiques individuelles de masse où le jeu sportif est prétexte aux rencontres en privilégiant les sociabilités informelles (Bessy, Hillairet, 2002). Cet ancien véliplanchiste des années 1970, aujourd'hui universitaire, se positionne comme un prophète de la glisse et des sports alternatifs, établissant la compétition comme motivation minoritaire⁴. Il interroge le poids de la pensée unique (compétition organisée de manière uniforme par l'État à travers les fédérations) et sur la difficile adaptation de l'institution sportive, ce qu'il appelle le sport d'utilité ludique face au sport d'utilité publique.

Quelques analyses locales ont déjà été réalisées et valorisent cette rupture (Chifflet, 2000). Dans le cas stéphanois, nous pensons au développement du beach volley en rupture avec le volley traditionnel. Cette dualité entre sports traditionnels dans des équipements spécifiques souvent couverts et sports-loisirs de nature s'exerce dans le cadre d'un nouvel âge de la ville (où l'équipement « volatile » succède à l'équipement lourd) : le volley traditionnel se déroule en salle, sans saisonnalité, selon une pratique très

scolaire et universitaire, amicale et aérienne, alors que le beach volley se déroule sur des plages, selon une pratique plus versatile, plus jeune, non conforme, marquée par des logiques marchandes liées au sport-spectacle. Le beach volley se déroule également, plus récemment, dans des zones sablées artificielles aménagées en centre-ville, souvent pour des compétitions qui sillonnent stations balnéaires et grandes villes, selon une urbanité qui privilégie le spectacle et l'éphémère⁵. En région stéphanoise, le beach volley est plutôt confidentiel, pratiqué dans quelques espaces sportifs comme celui de Beach Loire Sud au domaine privé de la Barollière au-dessus de la vallée du Gier (trois terrains éclairés, aménagés sur l'initiative de quelques sportifs passionnés de volley). Cet espace Beach Loire Sud accueille des épreuves nationales et un tournoi local depuis 2005, le *Barobeach masters*, encore marqué par la confidentialité et sans correspondre à la tendance d'une spectacularisation des sports-loisirs. Nous ne sommes pas si éloignés de la pratique classique du volley dans les gymnases municipaux (sans que l'on puisse parler de rejet ni d'adoption franche de ce type de pratique ludo-sportive).

Nous avons choisi, pour illustrer cette faible structuration de pratiques libres (par essence difficilement saisissables) par les acteurs sportifs et/ou municipaux, l'étude de cas sur le roller, comme rejet local dans la diffusion nationale d'une pratique.

L'exemple du roller, un double rejet local

Pour comprendre la pratique potentielle du roller à Saint-Étienne et bien contextualiser ce développement du roller et les problèmes d'aménagement qu'il suscite, il nous faut préciser l'ampleur et la diversité générale des pratiques de roller qui n'ont pas la même résonance sociale et le même impact sur l'aménagement sportif. On distingue cinq grands types de pratiques :

- le fitness : moyen de déplacement et d'entretien physique (une déambulation à la fois récréative, hygiénique et utilitaire), tel un loisir concurrent du vélo et du jogging⁶.
- les courses et le roller de vitesse sur piste, minoritaire et très sportif (au sens compétitif).
- le roller acrobatique : nombreuses sous-disciplines (*street*, rampe, saut, slalom).

2. Bien sûr, les manières de pratiquer et les profils sociologiques varient, notamment pour l'âge : les jeunes adeptes des sports de glisse, les adultes plutôt des sports d'entretien : VTT, jogging et natation, tandis que les seniors passent du VTT au vélo (Bessy, 2000).

3. Ce nomadisme urbain concerne des espaces aussi variés que les nombreux parcs de loisir, les plaines de jeux, voire les espaces naturels péri-urbains, servant autant de décor que d'agrément (Chazaud, 2004).

4. Dans les sports dits californiens, portés par de grandes marques américaines travaillant les slogans (*just do it* chez Nike et *break the rules* chez Reebok), aujourd'hui élargis à l'expression *free fun and wellness*.

5. Par exemple en juillet 2005, les Championnats du monde se sont déroulés en plein cœur de Paris, sous la Tour Eiffel, en aménageant des terrains sur 7 000 m² (pour une surface événementielle totale de 1 ha), permettant d'accueillir 6 000 personnes dans des gradins et 4 000 personnes debout.

6. Cette première pratique est ultra-dominante et plus de 4 millions de pratiquants sont recensés en France, selon une orientation ludique qui pèse plus que l'orientation sportive compétitive (34 000 licenciés aujourd'hui).



Stéphane Merle

La place Saint-Charles à Saint-Étienne

– le *street* hockey ou roller *in line* hockey : un sport institué, plus accessible et moins violent que le hockey sur glace pratiqué sur terrain spécifique en dur – *rink* hockey – avec près de 11 000 licenciés en 2000 contre moins de 6 000 en 1995 (sur un total de 30 000 licenciés à la FF de roller-skating).

– enfin le roller artistique proche de la danse.

Le développement du roller à Saint-Étienne à partir des années 1980 suit *a priori* deux orientations, sportive (diverse et limitée, rarement visible dans la ville) et ludique (dominante, notamment médiatiquement, mais concentrée dans le temps), avec d'un côté l'affirmation du club assez ancien du Cercle des patineurs stéphanois, né en 1983 au moment de la mode du patin à roulettes, d'un autre côté l'apparition du roller en ligne, vendu dans quelques magasins de sport stéphanois à partir de 1994, pratiqué librement dans quelques espaces publics, en centre-ville sur le parvis de la cathédrale Saint-Charles, et en périphérie dans les parcs urbains aux pistes bétonnées. Mais le développement de cette pratique libre auto-organisée se heurte à des contraintes locales, de site, de configuration et de formes urbaines (topographie accidentée, ville dense), mais aussi sociologiques (une ville certes jeune mais comptant peu de membres de classes supérieures qui constituent la majorité des pratiquants). À cela s'ajoutent des hésitations politiques de la municipalité Thiollière, surtout au cours du premier mandat (1995-2001), assimilant ces pratiques à une contre-culture, c'est-à-dire associée à l'univers dangereux du citoyen sportif face à l'univers tranquille du sportif traditionnel (dans des lieux spécifiques sécurisés) : le roller est perçu comme une mode éphémère qui ne doit pas susciter de grands aménagements.

La première véritable réponse à la mode du roller marque une orientation d'aménagement classique, un roller skate parc, et surtout ce premier aménagement, sans grande réflexion sur les pratiquants et les lieux potentiellement investis, n'est qu'une réponse locale banale à une réflexion



Stéphane Merle

Le roller skate-parc de la plaine Achille

nationale qui, de fait, laisse place à de larges mais inégales initiatives locales. En effet, comme l'ont bien montré les divers travaux sur Marseille, Lille ou Lausanne, la question de l'institutionnalisation du roller est essentielle au début des années 2000, pour « dépasser les clichés » de la pratique inorganisée et montrer les enjeux socio-politiques du contrôle social. Saint-Étienne apparaît comme une commune en retrait dans l'innovation et dans une approche renouvelée de ce contrôle social, contrairement à de nombreuses autres municipalités qui jugent nécessaire de repenser les politiques d'équipements de proximité, cherchent à cerner cette demande, voire à l'encourager dans une conception élargie du sport (qui participe de l'animation urbaine). Les entretiens avec les responsables politiques du sport local (adjoint au sport, directeur du service municipal des sports, responsables d'installations) confirment que les acteurs publics locaux assument cette position attentiste face à d'autres initiatives locales.

Diverses commandes municipales sont réalisées en France pour identifier les pratiquants (enquête de population, étude des sites et des représentations des acteurs locaux vis-à-vis de ces pratiques, etc) aboutissant à diverses propositions faisant du roller un enjeu socio-culturel d'animation urbaine, un enjeu urbanistique, identitaire (Bessy, 2000). Des politiques volontaristes sont lancées : la ville de Montluçon par exemple aménage d'abord des espaces mobiles (modules de roller et skate parc itinérants permettant d'établir une connaissance des besoins), puis implante définitivement un vaste espace très accessible, ne provoquant pas de nuisances sonores, tandis que Lyon et Paris organisent l'usage alterné des espaces de la voirie comme les voies sur berges, et que Bayonne aménage un grand roller skate parc de 3 000 m² avec aires d'accueil, zones pour débutant, rampes, aires de *street*, encadrés par des moniteurs emploi-jeunes. Mais le plus grand roller skate parc est celui de Marseille, de renommée mondiale, (15 % de la fréquentation est européenne et près de 15 % mondiale). Ce haut-lieu du roller en France a été



La piste de roller au parc des sports de Méons

élaboré avec les pratiquants, sur les plages terrassées du Prado (près du parc sportif Borély), confirmant la mise en spectacle de cet espace qualifié de transactionnel (dans le sens d'un savoir être corporel), accueillant de grandes manifestations. D'autres villes suivent le même modèle d'aménagement sportif, d'équipement spécialisé central ou péricentral, comme Annecy en 2000, avec un roller skate parc où se succèdent rampes et *bowls* en béton (et non pas des modules classiques), situé près de la base de loisirs des Marquisats, au bord du lac, face à un lieu de concerts et d'expositions fréquenté par les jeunes⁷.

Au-delà de ces cas particuliers, les premières véritables réponses des acteurs publics datent du début des années 1990 comme l'ont bien montré les travaux d'E. Adamkiewicz qui écrit sur la redéfinition de l'espace urbain : « en investissant le milieu urbain public et en s'y développant, la glisse urbaine bouscule les représentations traditionnelles. En sortant des équipements spécifiques,

elle acquiert une nouvelle dimension qui la fait entrer en concurrence avec les autres pratiques sociales : déambulation touristique, pratiques professionnelles... Reste qu'elle est une réalité sociale comme la marche. Tout comme la réflexion politique sur la fluidité des véhicules a occulté durant des décennies l'activité des piétons avant d'aboutir à la création de rues piétonnières, on assiste aujourd'hui – progressivement – à une prise en compte identitaire. Certaines autorités réservent des espaces aux rollers ou bien les font encadrer par les forces de l'ordre lors des randonnées urbaines » (Loret, Waser, 2001, p. 206). L'analyse faite par E. Adamkiewicz signale surtout une absence de réflexion sur la pratique, perçue comme une mode sportive et une pratique inorganisée sauvage. Après de nombreux arrêtés d'interdiction de pratique sur la voirie ou les trottoirs au début des années 1990, ce sont des mesures centrées sur l'équipement sportif classique qui sont prises en général au milieu des années 1990, à savoir un roller skate parc pour « enfermer » ou « contenir » la pratique dans certains espaces, selon un vocabulaire jamais innocent (11 % des 450 équipements issus des J-Sports de 1991 sont des skate parcs). Les acteurs en charge de l'urbanisme public percevant ces sportifs comme dérangeants, les négociations – par exemple avec les quelques clubs sportifs naissants – aboutissent très souvent à la création de rampes municipales contre le bricolage des skateurs et le détournement des objets urbains (Calogirou, Touché, 1995). Ces rampes et roller skate parcs sont souvent situés à l'extérieur du centre-ville pour ne pas déranger l'usage

7. La même année, c'est la grande métropole rhônalpine qui inaugure son espace roller, cette fois-ci couvert : pour compléter l'offre timide de centre-ville (place Louis Pradel), la ville de Lyon dans sa réflexion sur un espace dévolu aux pratiques de glisse se porte sur la plaine de Gerland, un quartier en rénovation avec pôles d'activités comme les grands équipements du sport-spectacle ou le lycée international, et présence de friches industrielles (et situé au Sud, en contrepoint de l'espace récréatif ouvert du parc de la Tête d'Or). En 2000 ouvre un roller parc sur 4 500 m² avec espace indoor de 1 500 m², après un investissement de trois millions d'euros.

intensif de ses rues, ce qui est d'ailleurs largement contesté par les associations sportives et n'empêche pas la pratique sauvage de centre-ville, notamment à Saint-Étienne où le mobilier urbain est récent (et libère de l'espace, par exemple devant la cathédrale Saint-Charles). Ainsi, la majorité des réponses politiques porte un caractère limité et classique autour de deux possibilités laissant peu de place aux autres initiatives, par manque de poids politique et de lobbying (contrairement au *lobby* portant sur l'utilisation du vélo en ville, privilégié lors des réflexions sur les Plans de déplacements urbains) : réaliser des équipements spécifiques et encadrer les randonnées urbaines⁸.

À Saint-Étienne, l'aménagement est plus simple que dans de nombreuses villes et traduit une préoccupation politique assez secondaire dans le champ sportif, tout au moins chez les élus de la majorité (face à une protestation de plusieurs élus de l'opposition de gauche). Le roller skate parc, construit en 2000 sur 1 400 m², sur le site de la Plaine Achille, déjà dévolu aux sports-loisirs mais plus d'intérieur (piscine, patinoire, bowling), à proximité immédiate des courts de tennis, est de conception simple (sept modules dont un module central, un « lanceur » et un module vague, au départ prêtés par la municipalité marseillaise sur deux mois). Il est en accès libre – confirmant la politique municipale de mise à disposition gratuite des équipements municipaux (ou une décharge sur l'encadrement des pratiquants) – et ouvert aux skateurs et pratiquants de BMX. Cet accès non contrôlé et dans un espace peu passant (péricentral, loin des quartiers résidentiels et des lieux de pratique du centre-ville) occasionne au bout de quelques mois des soucis de fréquentation, tant sur un plan sportif (cohabitation avec le tennis) que sociologique (phénomènes de bandes, dégradation des modules, tagués et abîmés, vols de sacs). Malgré quelques manifestations sportives, telle une fête de la glisse en 2002 qui accueille 200 à 300 participants, le succès de l'équipement est très limité et appuie la thèse d'un contrôle social minimum, d'une réelle difficulté de la puissance publique locale à se positionner par rapport à ces pratiques (perçues comme des modes éphémères). D'ailleurs, l'équipement n'empêche pas la pratique sauvage de se développer, même si elle n'a pas l'ampleur des pratiques lyonnaises et parisiennes : ce roller dit agressif, utilisant le mobilier urbain et les escaliers comme terrain de jeu, privilégie, outre les sites pionniers cités ci-dessus, les parkings (du stade G. Guichard ou du Planétarium), les places de l'Hôtel de ville et du Peuple en centre-ville, celles de la Terrasse et du Bicentenaire en zone péricentrale, malgré l'interdiction municipale qui traduit bien la politique de rejet dans ces premières années. Dans l'esprit des sportifs (la transgression faisant partie du jeu, sportif ou non),

8. À partir de la fin des années 1990, la normalisation des équipements se poursuit avec l'édition en 1999 d'une norme de l'Afnor (Association française de normalisation, née en 1926, reconnue d'utilité publique), surtout pour la sécurité.

tout espace public urbain devient un lieu potentiel de pratique, avec ses hauts lieux attractifs comme les esplanades (le Trocadéro à Paris) et les grandes places (Pradel à Lyon). Le nombre de *riders* étant insuffisant à Saint-Étienne selon la municipalité (estimé à 300 jeunes), celle-ci ne juge pas opportun d'aménager un espace fermé et payant comme à Gerland, préférant laisser l'initiative privée potentiellement se développer⁹.

Autre signe de rejet dans l'importation locale du roller, les difficultés à pérenniser une pratique sportive développée dans le seul Cercle des patineurs stéphanois (qui regroupe toutes les disciplines du roller, devenant alors Saint-Étienne Roller avec 200 adhérents), alors que l'agglomération lyonnaise compte une douzaine de clubs. Aujourd'hui, le club est stabilisé à environ 230 licenciés (dont seulement sept en licence compétition), contre 1 210 dans le Rhône¹⁰. La ville ne met pas à disposition de lieu stable pour permettre au club d'organiser ses premiers cours et entraînements (de *street* hockey principalement) : de 1999 à 2003 c'est le gymnase Mayoux (privé, anciennement au groupe GIAT), avec de fortes tensions sur l'équipement mis à disposition. La municipalité met à disposition quelques créneaux au gymnase municipal de la Métare, ou autorise l'utilisation (entre fin 2003 et début 2004) d'une partie du Hall d'expositions de la Plaine Achille (souvent occupé par ailleurs). Depuis début 2005, l'association loue une salle dans le quartier du Soleil, un ancien bâtiment d'entreprise de 700 m², tandis que le gymnase de la Métare continue d'être utilisé mais pour le club de *street* hockey émanant de Saint-Étienne Roller, les Diables verts.

Pour une pratique à la fois sportive et ludique, le fitness, la ville réserve des créneaux sur la piste cycliste du parc des sports de Méons (trois créneaux de deux heures, surtout le week-end), mais la cohabitation est parfois difficile avec les cyclistes et joggeurs en pratique libre. Présentée comme un aménagement presque définitif par les élus stéphanois, une nouvelle piste est mise à disposition à Méons en mars 2006, en fait une simple piste goudronnée de 2,6 mètres de large à l'intérieur immédiat de la piste cycliste (sur 935 mètres de long). Elle vise surtout à rendre plus visible et instituée spatialement une pratique informelle (photo ci-contre) : dans cette adaptation du parc des sports de Méons, l'enjeu socio-sportif réside dans l'utilisation optimale des équipements, sachant

9. Mais elle reste limitée à une activité de production de modules pour skate et roller, par l'entreprise locale TSLA qui fabrique depuis 1998 des terrains multisports. TSLA sponsorise quelques rares jeunes Stéphanois espérant devenir *riders* professionnels comme Nicolas Françon en 2003 (depuis 2001 et l'âge de ses 16 ans).

10. Source : statistiques FFRS pour la saison 2008/09. La moyenne départementale est de 500 licenciés et certains départements comme la Gironde ou la Loire-Atlantique dépassent les 2 500 licenciés.

qu'un équipement adapté pour tous est souvent inadapté à chacun (et inversement : nombreux sont les concepteurs d'équipements sportifs à se battre contre l'offre standardisée, débattant sur les notions d'équipements spécialisés et polyvalents).

Ainsi, le cas stéphanois montre bien pour la pratique du roller, au moins la pratique sportive de club, un relatif rejet malgré le timide accompagnement par des équipements plus ou moins spécifiques, sans grand investissement ni originalité. La municipalité peine à porter une réflexion globale sur l'inscription du roller dans la ville, ce qui n'est pas propre à Saint-Étienne mais assez rare pour une ville de cette taille. Dans le débat qui agite la majorité des grandes municipalités françaises dans les années 2000 sur l'organisation des « inorganisés » ou, plus justement, des pratiquants auto-organisés, Saint-Étienne montre plutôt une politique passive face à des choix plus réactifs dans d'autres grandes villes. Elle prône un double processus de normalisation, à la fois sportive (compétitions de *street hockey*) et socio-politique (contractualisation avec la municipalité) : en mars 2005 est signée entre le club et la ville une convention d'objectifs où la ville s'engage sur trois ans, par une subvention de 28 700 euros, à développer le roller stéphanois (alors que le club participe à l'école municipale des sports), dans l'espoir de fédérer autour du club les pratiques encore auto-organisées comme le skateboard. Cependant, au-delà du cas du roller et plus que cette question du rejet et d'une hésitation de la part des élus stéphanois sur la politique sportive municipale à suivre, il importe de traiter les impacts du développement de ces pratiques auto-organisées, non seulement sur la structuration de cette politique mais aussi sur tout ce qui fonde l'identité sportive locale (le poids des clubs, des manifestations et spectacles sportifs, de la médiatisation). En fait, bien souvent, ces pratiques dites libres ou auto-organisées, connaissent des formes d'institutionnalisation, certes différentes mais qui finalement montrent plus la mutation du mouvement sportif local qu'une rupture et une opposition de culture sportive.

Au-delà des modes, la question des mutations d'une identité sportive locale

Pour approfondir justement le cas du roller, comparons-le aux autres pratiques de glisse urbaine, skate et BMX principalement. Derrière ce triptyque d'activités proches se cachent des nuances locales pour l'inscription dans la ville, qui questionnent le rejet évoqué jusqu'à présent. Pour le skate, pratiqué comme le roller par une partie de la jeunesse stéphanoise mais selon un public plus jeune, issu des classes plus populaires, plus proche des cultures alternatives, son développement se heurte aux mêmes contraintes spatiales et sociologiques : en outre,

sans structuration sportive fédérale ou presque, il se trouve limité à une pratique sauvage, assez marginale et concentrée vers les espaces commerciaux dans une vocation de sport-spectacle plus ou moins revendiquée (Centre-deux, Bergson, etc), mais aussi sur les grandes places aux obstacles permettant des figures (par exemple la place Chavanelle, faisant pourtant fonction de gare routière jusqu'en 2005, ce qui explique l'interdiction municipale dès 1997). D'ailleurs l'interdiction de pratique dans les espaces publics reste la principale mesure adoptée par la municipalité Thiollière et l'ensemble des pouvoirs publics. Ce sport-loisir, qui prend la ville comme champ d'expression sportive dans des sociabilités souples, est d'ailleurs né dans les années 1960 à Los Angeles, de l'invention d'une planche à roulette pour remplacer le surf en cas d'absence de vagues, élargi ensuite à plusieurs disciplines (rampe, mini-rampe ou balançoire, *street*, slalom, *freestyle*) qui se sont « sportisées » (premiers championnats du monde en 1991). Rappelant cet esprit californien, le skate des années 2000 repose à la fois sur des mobilités fortes dans la ville et sur un ancrage à travers les *spots*, les hauts lieux de pratique qui assurent tout un imaginaire des sports de rue, un rapport sensible à l'espace révélateur d'une urbanité post-moderne¹¹. Cet ancrage spatial dans des hauts lieux n'est donc pas négligeable dans le cas du skate stéphanois, mais il n'a pas l'ampleur des pratiques lyonnaises ou d'autres métropoles. Surtout, le skate reste une pratique secondaire, sportivement effacée par le poids du BMX (Bicycle Moto Cross, souvent simplifié au bi-cross même s'il existe une pratique *freestyle*), le troisième grand sport de glisse importé dans les villes françaises.

À Saint-Étienne en particulier, ce sport-loisir de BMX est moins auto-organisé que le roller et le skate car il est largement pratiqué depuis les années 1980, dans une orientation sportive inédite pour ce sport (grâce au club Saint-Étienne bi-cross), remettant alors en question l'assimilation à une pratique de glisse urbaine auto-organisée déstabilisant la structuration du mouvement sportif local par les clubs. En effet, dès les années 1980 une piste est aménagée à Méons, accueillant entraînements et compétitions régionales du club, mais c'est bien par la grande manifestation sportive du Bi-cross *indoor*, organisé chaque fin d'année à la Plaine Achille, que le BMX assure sa visibilité et une animation importante pour la ville. Cette fête sportive repose sur le dynamisme sportif du club qui l'organise et où brillent plusieurs licenciés stéphanois : elle est un moyen pour le club, régulièrement meilleur club de France et d'Europe fort de ses 130 licenciés et de ses résultats (nombreux champions de France, section sport-études et reconnaissance comme centre de formation en 2001), de rendre visible sa politique sportive de forma-

11. Valorisant les urbanités fortes comme la proximité du stade G. Guichard ou celle du stadium de Toulouse (Escaffre, 2005).

tion. Bien que découlant d'une discipline sportive relativement confidentielle en France, l'événement stéphanois représente un grand rendez-vous, unique en France de 2002 à 2004 (avec la relance de l'*indoor* de Tours), rassemblant entre 1 500 et 1 800 coureurs aujourd'hui dont les meilleurs européens, dans une orientation marchande clairement affichée : elle se déroule comme un grand spectacle à l'américaine, selon une ampleur croissante surtout pour les dernières éditions depuis 2003. Outre l'aide logistique de la municipalité à travers la location du grand hall d'exposition de la Plaine Achille, ce sont les partenaires privés, marques de BMX en tête, qui financent l'essentiel du budget de 70 000 euros et sont présents sur une vingtaine de stands. La façade de l'événement est son caractère spectaculaire avec enchaînement des courses (orientation festive le samedi avec courses *open*, plus compétitive le dimanche avec les super-cross), attractions lors des pauses (démonstrations de disciplines parallèles), plus de 5 000 spectateurs accueillis, permettant de parler « d'un petit Bercy »¹². Ce temps fort permet à la ville de communiquer à l'échelle internationale même si sa médiatisation n'est en rien comparable aux épreuves parisiennes de super-cross moto, et au club de s'affirmer dans l'espace local des sports. Nous sommes bien dans la fête sportive car cette affirmation et la visibilité sportive sont limitées en dehors de ce temps fort : la pratique sportive, dès lors contenue et maintenue dans sa confidentialité, reste assez marginale. Il reste néanmoins que cette pratique de glisse urbaine, symbole des nouvelles cultures sportives, est bien ancrée dans un mouvement sportif classique, renouvelant l'identité sportive locale.

En outre, les nouvelles cultures sportives ludiques ont des origines antérieures aux années 1990 et confirment la thèse d'une évolution lente plus que d'une rupture dans ces cultures sportives. Depuis la fin des années 1970 ou le début des années 1980 se développent ou se maintiennent dans la ville diverses pratiques sportives libres, entre espaces sportifs, espaces publics banals et hauts lieux appropriés par des groupes sociaux différenciés. Nous pensons à des pratiques libres comme le jogging qui perdure sans grands enjeux sportifs ni socio-économiques, investissant les deux grands complexes sportifs municipaux de Méons et l'Étivalière, grâce à des pistes sommairement aménagées autour des terrains de sport, et pour Méons autour de

la piste cycliste (qui accueille aussi marcheurs, patineurs en roller, cyclistes, voire skateurs). De même, ces complexes accueillent une pratique libre de sports conventionnels, marqués par les logiques fédérales mais que la municipalité organise dans ses installations (le tennis à l'Étivalière, la natation bien sûr, etc). Secondairement, la pratique se maintient dans les parcs urbains, plus comme pratique de proximité pour l'entretien physique (parc de l'Europe pour les quartiers Sud et centraux, parc Jean Marc pour les quartiers Nord). Mais les parcs accueillent bien d'autres activités physiques et sportives : une enquête de fréquentation du parc de Montaud montre le poids des activités ludiques entre détente et sport¹³ : jogging bien sûr, mini terrain de football (sports collectifs pratiqués par 31 % des enquêtés), parcours de santé et exercices de gym (11 %, surtout des jeunes adultes), vélo et VTT (13 %, surtout des adolescents) et divers jeux, pratiques qui restent toutefois minoritaires face à la simple promenade (61 %). Il s'agit ici de pratiques largement individuelles qui relèvent d'une forme de détente ou d'entretien physique, ne posant pas de problèmes d'aménagement sportif et dont les enjeux socio-politiques ne suscitent aucun débat auprès des acteurs du monde du sport.

Il en est autrement, en revanche, pour les pratiques auto-organisées de sports collectifs, de proximité, dans des espaces réservés ou non, notamment le football et le basket dits de rue, développés par la jeunesse des quartiers populaires, à Saint-Étienne comme dans la majorité des villes françaises au cours des années 1990. Les enjeux d'encadrement de ces pratiques relèvent de choix politiques et de société qui dépassent le cadre du sport, montrant dans les discours tout au moins que le sport participe de l'insertion sociale des jeunes. Qu'en est-il en région stéphanoise et selon quel système d'acteurs publics ?

Basket et football de rue ou de pied d'immeubles sont surtout pratiqués à Saint-Étienne dans les quartiers populaires de grands ensembles, comme leur nom l'indique dans les interstices laissés par les bâtiments, donc les petites rues, les parkings, les quelques espaces verts, souvent au départ comme simple jeu et simple occupation, par les adolescents du quartier. La pratique s'est certes étendue dans les années 2000, sans que ce soit mesurable, dans plusieurs lotissements auprès des classes moyennes, dans quelques micro-lieux centraux. Mais ce sont les quartiers de grands ensembles, nombreux dans le sud-est stéphanois (dans le contexte immobilier particulier de ces quartiers des années 1950-1960) mais aussi sur des collines « isolées » sur un plan socio-spatial (La Cotonne ou Montreynaud) : si le contexte social stéphanois, fragile

12. D'après le président du club Adrien Moreira (in *la Tribune le Progrès* du 5/12/2003). L'accueil des champions est mis en avant sur ce modèle américain : en 2003 retour en France d'un Français devenu professionnel aux États-Unis depuis 1998, en 2004 arrivée d'un jeune Américain récent champion des États-Unis, etc. En décembre 2005 pour la dixième édition, le Bi-cross *indoor* a même été suivi une semaine après, sur la même piste du Hall B de la Plaine Achille, du premier « contest » *indoor* de mini-motos, importé de Las Vegas, organisé par un pilote stéphanois de BMX, à partir de ses relations dans le monde du BMX et du moto-cross (devant 8 000 spectateurs cumulés).

13. Cf. le mémoire de maîtrise de géographie de Sylvain Sieauy en 2001 « Parcs et jardins stéphanois, pour une reconquête urbaine de la ville de Saint-Étienne par ses parcs et jardins publics », université de Saint-Étienne, 467 p.



Stéphane Merle

(forte précarité, surtout chez les ouvriers et dans la population immigrée), n'est point favorable au roller, il favorise ce type de pratique de proximité qui n'exige pour ces jeunes de quartiers qu'un minimum d'investissement matériel. À cet ancrage social correspond une manière de pratiquer relativement souple : au-delà de ces pratiques de proximité dominantes (à l'échelle de chaque quartier), un nomadisme sportif se développe selon une hiérarchisation symbolique des espaces sportifs, avec en plus des *playgrounds* périphériques, quelques lieux de pratique plus centraux, attractifs et où les basketteurs représentent leurs quartiers dans des mises en scène faisant de ces espaces souvent d'apparence banale des hauts lieux de pratique (confirmant le prestige du centre-ville). C'est le cas par exemple des places entourant le quartier et le centre commercial Centre-Deux.

Quant au football dit de pied d'immeuble, une grande enquête ethnographique à Marseille et à Toulon réalisée par un ancien professeur d'EPS en Zep montre le poids des discours sur le football, plus souvent raconté que réellement étudié (Travert, 2003). Certes, comme pour le basket, le football de rue est surtout un jeu, perçu comme plus débridé, moins authentique, selon l'opposition d'un football dit

des cités avec le football institutionnel des clubs : effectivement, cette pratique auto-organisée est plus libre, plus souple sur les règles, telle une « occupation exutoire », reposant sur des liens plus communautaires que sociétaires (Travert, 2003). Mais plus qu'une sous-culture récréative comme de nombreux acteurs semblent le penser, l'étude de M. Travert montre une pratique relativement instituée, avec un vrai terrain, souvent de 60 x 40 mètres, au cœur des grands ensembles (en entrée d'immeubles, dans des espaces privés, sur le parking du gymnase du quartier), valorisant des pratiques comme le football suisse et le tennis ballon mais aussi des matches traditionnels : « la règle c'est de jouer ». Au-delà du jeu nomade dans la cité où les jeunes « cherchent un coin », le stade garde sa force symbolique, même s'il est peu occupé. Ce n'est pas un hasard si ce football en pratique libre dans les quartiers nord de Saint-Étienne s'oriente vers deux types de lieux : au quotidien le football de pied d'immeuble dans des interstices urbains, par exemple dans le quartier de Montreynaud ; le mercredi et le samedi après-midi le football suisse sur un bout de terrain aménagé au sein du parc de l'Etivallière (complexe sportif situé à proximité immédiate du stade Geoffroy Guichard), une pratique difficilement tolérée.

Justement, face à ces formes de pratique alliant spontanéité et sociabilités souples, la municipalité stéphanoise comme celles de l'ensemble des villes françaises ou presque se trouvent souvent décontenancées car le sport sort ici du schéma traditionnel de contractualisation et du tissu associatif local, inadapté à la demande sociale. La politique menée dans les années 1990 par Saint-Étienne et les grandes communes périphériques reste centrée sur les logiques d'équipement public, lancées par le MJS avec l'opération J-Sports en 1991 (Augustini, Duret, 1993). Dans ces années-là, le city-stade, petit terrain ou plate-forme multisports de proximité¹⁴ devient une figure incontournable du paysage urbain des banlieues stéphanoises et françaises mais pas non plus un attribut exclusif. À Saint-Étienne, les formes d'un militantisme social tel qu'il s'exprime à Nantes ou Rennes sont peu visibles, reposant souvent plus sur le tissu associatif local que sur la seule initiative municipale. La priorité reste l'encadrement traditionnel par les clubs et les équipements normalisés : ainsi dans le quartier de grands ensembles de la Cotonne, la vie du club de football local, l'AS Cotonne, est relancée par la modernisation du stade de football Peyrard. Celui-ci devient en 2003 un terrain de football à 11, synthétique, aux normes fédérales, accompagné d'un terrain multisports de proximité (pour basket et handball) et d'une piste d'athlétisme droite : le club est perçu comme un pivot de la sociabilité du quartier, agissant en partenariat avec le centre social, la maison d'animation mais aussi la Société des transports de l'agglomération Stéphanoise qui met à disposition deux agents de la prévention des incivilités pour l'entraînement des jeunes du quartier. Dans le cas du football stéphanois, le débat politique est depuis longtemps enflammé quant au positionnement du soutien à ce sport emblématique pour l'image de la ville, que ce soit un football de loisir de masse (libre

ou encadré par des dizaines de clubs amateurs), ou bien un football de haut niveau, professionnel et limité à un spectacle sportif pour la population locale.

Au final, toutes ces évolutions sociales posent la question socio-politique de l'adaptation des équipements aux pratiques, essentielle dans le cas stéphanois par un contexte local de diffusion assez spécifique, en particulier dans le cas du roller (pratique symbolique d'une affirmation des sports de glisse urbaine, à la fois ludiques et compétitifs). Pour simplifier, bien souvent le club reste pour de nombreux jeunes le symbole d'une organisation standardisée¹⁵, et à l'inverse les pratiques spontanées sont perçues par les acteurs institutionnels comme un moindre mal, même parfois reprises par les clubs (stratégie de détection). Mais il ressort dans le cas stéphanois une grande complexité des acteurs et des rapports sociaux, liée à une diversité des pratiques et des espaces investis, appropriés, depuis l'espace public banal jusqu'aux hauts lieux : pratiques diffuses, en apparence peu territorialisées, mais peu d'ancrages identitaires forts, par exemple de jeux quartiers contre quartiers.

D'une part les pratiques ludiques sont d'une ampleur modeste face au poids de la culture sportive dominante, du fait de la configuration socio-économique et culturelle locale. D'autre part, face à ces pratiques auto-organisées, les acteurs publics et institutionnels locaux montrent une longue phase de négation, hésitant ensuite entre cette négation des pratiques et la volonté de les organiser en fonction du modèle français de politiques publiques des sports (en partenariat avec les clubs et les fédérations). Le développement des nouvelles pratiques sportives est donc bien conditionné par des rapports de pouvoir dans le champ sportif et socio-politique local, notamment entre municipalités, clubs et l'ensemble des pratiquants.

14. Recommandé dans un rapport ministériel de 1996 et faisant l'objet d'une norme Afnor en 1998 (avec un cahier des charges) et même récemment d'une reconnaissance par la fédération européenne (UEFA) qui inaugure en 2004 son premier terrain dans la ville de son siège, Nyon : cf. « Terrains de sports » de mars-avril 2004.

15. Rejets de l'organisation sportive traditionnelle (encadrement, entraînement, compétition, classement, divisions...), des contraintes sportives (horaires, calendrier), de la discipline sportive (règles, arbitrage, évaluation), des marques d'appartenance à la communauté sportive (licence, port des couleurs du club, vie sociale du club) jusqu'au vandalisme contre les équipements traditionnels.

Références bibliographiques

Adamkiewicz E., (1998), *Les usages sportifs autonomes de la ville : analyse des pratiques, aménagement et management des espaces*, Thèse de doctorat STAPS, Université de Lyon I, 333 p.

Augustin J.-P., (2000), « Espace public et cultures sportives », *Norois*, n° 185, pp. 27-30.

Augustini M., Duret P., (1993), *Sports de rue et insertion sociale*, Paris, Insep, 167 p.

Bessy O., (2000), « Essai d'analyse de la pratique sportive auto-organisée : le cas de la ville de Blanquefort », *Revue européenne de management du sport*, n° 3, pp. 105-172.

Bourdieu P., (1987), « Programme pour une sociologie du sport », *Choses dites*, Paris, Éd. de Minuit, pp. 203-216.

Calogirou C., Touché M., (1995), « Sport-passion dans la ville : le skateboard », *Terrain*, n° 25, pp. 37-48.

Chantelat P., Camy J., Fodimbi M., (1996), *Sports de la cité, anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, l'Harmattan, 188 p.

Chazaud P., (2004), *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*, Voiron, PU du Sport, 305 p.

Chifflet P., (2000), « Sport fédéral de compétition et sport local de loisirs, des valeurs de référence divergentes », *Cahiers Espaces*, n° 66, pp. 24-35.

Collectif, (1995), « Sport, fête et société », *Cahiers de l'université sportive d'été*, n° 9, MSHA, Talence, 166 p.

Escaffre F., (2005), « Les lectures sportives de la ville », *Espaces et sociétés*, n° 122, pp. 137-156.

Lacroix G., Waser A.-M., (1999), *Le management du sport*, Paris, Éd. d'Organisation, 431 p.

Lipovetsky G., (1983), *L'ère du vide, essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 246 p.

Loert A., (2004), *Concevoir le sport pour un nouveau siècle : quelles stratégies de développement pour les organisations sportives ?*, Voiron, PU du Sport, 237 p.

Loret A., Waser A.-M. (dir.), (2001), *Glisse urbaine, l'esprit roller : liberté, apesanteur, tolérance*, Paris, Autrement, 260 p.

Louveau C., Waser A.-M., (1999), *Sport et cité : pratiques urbaines, spectacles sportifs*, Rouen, PU de Rouen, 186 p.

Pociello C., (1999), *Les cultures sportives : pratiques, représentations et mythes sportifs*, Paris, Puf, 1^{re} éd. 1995, 287 p.

Travert M., (2003), *L'envers du stade : le football, la cité et l'école*, Paris, l'Harmattan, 200 p.

Vieille-Marchiset G., (1999), « Sport urbain auto-organisé et politique municipale d'équipements sportifs : l'exemple du basket de rue », *Revue européenne de management du sport*, n° 2, pp. 53-76.

Biographie

STÉPHANE MERLE est docteur en géographie, professeur agrégé d'histoire-géographie. Chercheur associé au Crenam (Université de Saint-Étienne, UMR 5600) il est l'auteur de plusieurs articles sur les liens entre sports et ville, en 2008 « Le stade municipal de Firminy : la dimension sportive de la ville fonctionnaliste à l'écart du processus de patrimonialisation », in Guillot Xavier (dir.), Firminy, Le Corbusier en héritage, PU de Saint-Étienne, Saint-Étienne, pp. 19-40 ; en 2007, « Politiques sportives en région stéphanoise : réflexion sur la temporalité des territoires sportifs », in Giband D., Holz J.-M., *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*, PU de Perpignan, Perpignan, pp. 35-48, et d'une thèse sur les politiques et les aménagements sportifs en France depuis la fin du XIX^e siècle.

merle.se@libertysurf.fr